

MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 Septembre 2017 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Etaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOUTISSEAU Nadège – M. BOUSSIN Serge
M. LOFFROY Bruno – Mme HAMON Nadège – M. BORGIO Grégory

Etaient absents excusés :

M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège
M. CHÉREAU Jean-François qui a donné pouvoir à M. BORGIO Gilbert

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, Monsieur BORGIO Grégory.

2 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Juin 2017.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 16 Juin 2017.

Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Juin 2017.

3 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne (3CBO), suite à la fusion de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) et de la Communauté de Communes de Château Renard (CCCR).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Gilbert BORGIO ;
Le Quorum ayant été atteint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

APPROUVE le projet de statuts de la 3CBO adopté par le conseil communautaire de la 3CBO le 5 juillet 2017.

4 – Adhésion au service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne (3CBO) et adoption de la convention afférente, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) et de la Communauté de Communes de Château Renard (CCCR).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Gilbert BORGIO,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

AUTORISE la 3CBO à instruire les actes d'urbanisme relevant de sa commune, sauf les CU a ;

DECIDE l'adhésion de la Commune de Pers-en-Gâtinais au Service Urbanisme Mutualisé de la 3CBO ;

ADOPTE la convention de mise en place d'un service commun : Service Urbanisme Mutualisé (SUM) de la 3CBO.

5 – Demande d'autorisation de travaux pour la rénovation de l'éclairage public (passage aux LED).

Suite à la participation au diagnostic de l'éclairage public de notre commune organisé par la 3CBO afin de constituer un groupement de commandes.

La communauté de commune nous propose de réaliser les travaux de degré 1 et 2 qui sont les plus urgents au regard du diagnostic.

- 1) 2 130 € pour la remise aux normes,
- 2) 9 600 € pour changer les 12 lampadaires qui consomment le plus.

Le diagnostic fait état de 22 400 € pour changer les 28 autres lampadaires de la commune. Monsieur LOFFROY rappelle qu'une mise aux normes avait été réalisée en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le vote : 2 voix Pour 3 voix Contre 3 Abstentions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un refus pour la rénovation de l'éclairage public.

6 – Demande de subvention, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 30 %.

Puisqu'aucune rénovation de l'éclairage public n'a été votée, aucune subvention ne sera demandée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le vote : 2 voix Pour 3 voix Contre 3 Abstentions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune subvention pour la rénovation de l'éclairage public ne sera demandée.

7 – Demande de dérogation pour le démarrage anticipé de l'opération : « travaux de rénovation de l'éclairage public » afin de signer la convention de commande groupée.

Puisqu'aucune rénovation de l'éclairage public n'a été votée, aucune demande de dérogation pour le démarrage anticipé de l'opération ne sera demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le vote : 2 voix Pour 3 voix Contre 3 Abstentions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune demande de dérogation pour le démarrage anticipé de l'opération « travaux de rénovation de l'éclairage public » ne sera demandée.

8 – Demande d’acquisition par Monsieur TOUZE d’une dizaine de marches d’escaliers en pierre appartenant à la commune depuis des décennies.

Monsieur BOUSSIN a demandé aux carrières de Souppes-sur-Loing une estimation des marches d’escalier en pierre.

Le tarif est de 2 500 € le m3 soit environ 90 € chaque pierre.

Elles appartiennent au Patrimoine de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le vote : 2 voix Pour 4 voix Contre 2 Abstentions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dizaine de marches d’escaliers en pierre ne sera pas cédée.

9 – Réunions extérieures.

Néant

10 – Questions diverses (...).

Monsieur le Maire suite à plusieurs demandes, souhaite faire faire un devis afin de prévoir une arrivée d’eau au fond du cimetière.

Monsieur le Maire a reçu Madame LAPLAINE suite au courrier envoyé par la maire afin de couper ou faire couper sa haie. Une demande d’aide a été formulée par cette personne. La mairie ne peut pas intervenir sur le domaine privé.

Monsieur LOFFROY demande au Maire si un accord de sa part a été signé pour un projet d’éolienne d’un citoyen de la commune.

La réponse de Monsieur le Maire fut négative.

Les regards des rues de la Buissonnière et de la rue de la Sainte Rose seront à nettoyer par l’agent technique suite à l’entretien des trottoirs.

Les questions inscrites à l’ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21h32

Monsieur le Maire,

Gilbert BORG